



LIGNE ROUGE FRANCHIE AU MUSÉE MOREAU :

- **PRÊT DE MAIN D'OEUVRE ILLICITE**
- **REPLACEMENT IRRÉGULIER D'AGENTS D'ACCUEIL ET SURVEILLANCE**
- **ET ATTEINTE AU DROIT DE GRÈVE !!!**

Paris le 22 septembre 2025

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE MAIS PAS CELLES DU DROIT DU TRAVAIL

Ce week-end, Journées Européennes du Patrimoine (JEP), le musée national Gustave Moreau sous responsabilité du ministère de la Culture a grand ouvert ses portes au public.

Mais dans quelles conditions !?!

Alors qu'un conflit social s'enlise dans l'établissement public Henner-Moreau depuis octobre 2024 du fait d'une rupture totale de dialogue de la direction avec les représentants des personnels, que les jours de grève s'accumulent et les portes du musée Moreau restent plus souvent closes qu'ouvertes, la direction de cet établissement public a commis une triple infraction à l'occasion des journées européennes du patrimoine.

Non seulement faisant appel à des salariés prestataires à des postes d'agents publics, mais aussi en commettant une grave entrave au droit de grève, en remplaçant des agents grévistes par des intérimaires, non formées au métier d'agent d'accueil et de sécurité, ce qui peut porter sérieusement préjudice à la sécurité des biens, des personnels mais aussi des visiteurs, lors de journées d'aussi forte affluence que celles des Journées Européennes du Patrimoine.

Si un préavis de grève a été déposé il y a maintenant près d'un an, c'est notamment dû au fait que les agents qui travaillaient lors de ces journées européennes du patrimoine 2024 ont subi une expérience traumatique, d'agression venant de certains publics, avec nécessité d'intervention des forces de police, en raison d'un sous-effectif des plus probants et de dysfonctionnements organisationnels significatifs.

Des JEP 2024 aux JEP 2025, quoi de neuf ?...

Les agents sont en effet massivement en grève depuis octobre 2024 afin d'obtenir un accord sur l'ouverture de postes au-delà du plafond d'emploi actuel, la pérennisation des emplois par la cdisation des CDD et l'amélioration des conditions de travail.

Depuis l'arrivée du nouveau secrétaire général en janvier 2025 toutes les négociations avancées de la rédaction d'un protocole d'accord sont bloquées.

Cinq agents dont quatre militants syndicaux CGT sont menacés de sanctions disciplinaires, une militante adhérente de SUD, s'est vu refuser le renouvellement de son CDD après une vingtaine de contrats en quatre ans ... Depuis deux semaines le mouvement de grève s'est renforcé aboutissant à une fermeture jour après jour du musée Moreau.

Une accumulation d'irrégularités

A l'occasion des JEP, la direction du musée a décidé de passer en force, faisant appel à la société prestataire « Marianne International », pour remplacer les personnels absents et en grève ; 4 prestataires pour 3 postes statutaires d'accueil et surveillance non pourvus.

Alerté, le **Syndicat National des Musées et Domaines (SNMD-CGT-Culture)** a mandaté une délégation au musée Moreau.

Celle-ci menée par le SG adjoint du SNMD-CGT-Culture s'est rendue sur place samedi 20 septembre 2025 à 14h, et a fait le constat suivant :

- 4 salarié.es de Marianne International étaient présent.e.s dans les salles d'exposition du musée Moreau
- ces 4 salarié.es étaient sous la responsabilité du directeur et du secrétaire général du musée
- aucun responsable de cette société prestataire n'était présent sur place.
- les postes occupés par ces salarié.e.s étaient bien des postes statutaires dévolus à des agents de droit public de l'accueil et surveillance en grève ce jour-là
- le directeur du musée présent a confirmé à la délégation du SNMD-CGT que les salarié.e.s de Marianne International étaient sous sa responsabilité directe et qu'il avait lui-même assuré le matin -même leur « formation » au poste d'accueil et surveillance
- le directeur confirme l'engagement financier de fonds publics auprès de Marianne International pour « fourniture de main d'œuvre » afin de remplacer les absents et grévistes.

La délégation SNMD-CGT a rappelé au directeur que ces faits constituaient :

- une opération de fourniture illicite de prêt de main d'œuvre, dont les auteurs (fournisseurs et utilisateurs) sont selon la législation, passibles de sanctions pénales (emprisonnement/amende)
- un remplacement irrégulier d'agents fonctionnaires par des salariés prestataires de service
- une atteinte au droit de grève des agents par leur remplacement par des salariés extérieurs au service.

La délégation a demandé au directeur du Musée Moreau de faire cesser cette situation manifestement illégale. Celui-ci s'y est opposé, réitérant le même dispositif le lendemain.

La Direction Générale du Patrimoine et le Secrétaire Général du Ministère de la Culture ont été saisis par le secrétariat général du SNMD-CGT pour leur faire part de ces constats et des pratiques illégales, irrégulières et antisyndicales de la direction de l'EP Henner-Moreau.

Le SNMD CGT-Culture demande la suspension de la direction de l'EP Henner-Moreau qui a largement franchi depuis 9 mois toutes les lignes rouges du « management » toxique !